

04/6

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 2 novembre 2004

Présents

Philippe BRAUD, James Mc CEARNEY.
Nicolas BRACONNAY, Nicolas COCHARD, Domitien DETRIE, Filip GRABOWSKI, Petr NOVAK,
Mohammed CHIRANI.

Absents ou excusés

David ABIKER, Frank BARON, Marie-Christine LABROUSSE (procuration à David ABIKER),
Christian LARGER, Jean-Claude LESCURE, Olivier STORCH (procuration à Jean-
Claude LESCURE).

Assistaient à la séance

M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Melle Gaëlle COUTANT	chargée de mission à la direction de la communication,
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité.

*
* *

- | | | |
|-----|--|------|
| I. | Reconnaissance des associations. | p. 1 |
| II. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 4 |

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 2 novembre 2004

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de Domitien DETRIE.

I. PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS

a) Exposé

Gaëlle COUTANT indique que cette année, il n'y a pas eu de surprise lors de la procédure de reconnaissance des associations, qui s'est globalement bien déroulée. En ce qui concerne les nouveautés, la direction de la communication a tenté, comme elle s'y était engagée l'an dernier en Commission paritaire, de donner plus de visibilité à cette procédure dans le hall. Cela s'est fait en mettant en place un *kakemono* et en intensifiant la communication autour de l'événement en interne. L'autre nouveauté réside dans le fait que toutes les associations reconnues pourront bénéficier de l'assurance qu'a souscrite par Sciences Po pour tous les événements et manifestations qui auront lieu en interne. Une information plus détaillée sera prochainement donnée aux associations. Le bilan de la procédure de reconnaissance des associations est plutôt positif, sans incident spécifique. La principale nouveauté est que les associations sont plus nombreuses cette année : 58 étaient candidates, contre 41 l'an dernier et 57 en 2002. 47 associations ont recueilli au moins 60 soutiens, ce qui représente une augmentation par rapport aux autres années : 37 l'année dernière et 34 en 2002. La liste des associations candidates et des associations qui ont obtenu plus de 60 soutiens se trouve dans le dossier remis aux membres de la Commission paritaire. Parmi les associations qui n'ont pas obtenu le nombre de soutiens requis, la plupart sont assez loin du seuil de 60. Cette année, la participation étudiante était en hausse, puisque 1 916 étudiants ont pris part à cette procédure. Les étudiants ayant la possibilité de soutenir deux associations, il y a eu un total de 3 341 soutiens. On a cependant constaté une hausse du pourcentage d'étudiants ne soutenant qu'une association.

La question qui se pose à la Commission paritaire aujourd'hui est celle du nombre d'associations, puisque le règlement des libertés politiques et syndicales et des activités culturelles prévoit un maximum de 40 associations reconnues.

b) Questions et observations

Nicolas COCHARD pense à titre personnel qu'il faudrait reconnaître les 47 associations malgré cette limite, puisqu'elles ont obtenu les 60 soutiens requis, qui sont une barrière symbolique.

Domitien DETRIE indique que l'UNEF est également pour la reconnaissance de ces 47 associations, même si cela peut poser des problèmes matériels, notamment pour les panneaux d'affichage. Ce serait trahir les associations candidates que de leur refuser une reconnaissance, alors qu'elles ont dépassé le nombre de soutiens requis. C'est donc à Sciences Po d'assumer sa responsabilité. En outre, ce serait un signe fort d'encouragement à la vie associative.

James Mc CEARNEY est d'accord avec cette solution pour cette année. Mais il y a une contradiction dans le règlement : d'une part on fixe un maximum 40 associations et d'autre part on reconnaît toutes celles qui ont au moins 60 soutiens. Ces deux conditions peuvent parfois être incompatibles. Cette année, il serait injuste de ne pas reconnaître les associations qui ont obtenu les 60 soutiens requis. Mais il faudrait prendre des décisions pour l'année prochaine, afin d'éviter de se retrouver dans cette situation un peu incohérente.

Nicolas COCHARD demande si le problème se pose seulement au niveau de l'affichage ou si le nombre d'associations pose également des problèmes d'organisation. Si c'est seulement un problème d'affichage, cela pourrait être réglé en jouant sur la taille des panneaux.

Laurent BIGORGNE propose de tenir une réunion de réflexion entre les élus étudiants et enseignants de la Commission, Xavier BRUNSCHVICG et Gaëlle COUTANT. Il faudrait rapprocher deux choses : la croissance exceptionnelle du nombre d'associations cette année et l'augmentation du nombre d'élèves. Qui dit plus d'élèves dit une vitalité plus forte de la vie associative et des envies plus fortes. Il est possible que certains seuils n'aient plus grand sens par rapport à l'augmentation considérable du nombre d'étudiants. Il faudra voir comment ajuster au mieux les moyens mis à disposition des associations, qu'il s'agisse des panneaux et de la visibilité des associations dans la Péniche, de l'enveloppe budgétaire ou du local associatif. Des responsables d'associations pourront être associés à cette réflexion. Il demande à Gaëlle COUTANT de préciser quels sont les moyens mis à disposition des associations.

Gaëlle COUTANT répond que le seul problème tient au nombre de panneaux et au fait que le local associatif devra être partagé entre plus d'associations. Mais il n'y a pas de frein réel au nombre d'associations. Il y a une enveloppe budgétaire de 12 000 euros réservée aux associations reconnues, en plus des subventions conventionnelles réservées aux associations permanentes. Sans avoir les chiffres exacts, elle peut dire que l'enveloppe n'a pas été utilisée intégralement les deux dernières années. Il y a également des crédits de photocopie pour les associations, qui ont droit à 2 500 photocopies recto-verso. Ces crédits de photocopie sont bien plus utilisés que les subventions.

Domitien DETRIE pense que la mise en place d'un groupe de travail associant des élus étudiants et des représentants associatifs est une très bonne chose. Même si on obtient de plus en plus de garanties sur la vie associative, notamment en matière budgétaire depuis l'année dernière, un nombre croissant d'associations sont mécontentes des conditions d'exercice de leur activité, notamment en ce qui concerne les locaux. Il devient quasiment impossible de réserver des salles de capacité moyenne à Sciences Po pour organiser des initiatives, d'autant plus que le créneau du jeudi après-midi est banalisé, selon Xavier BRUNSCHVICG, pour permettre que les initiatives de la direction aient plus de visibilité. C'est un réel problème, parce que c'est un des créneaux horaires où il y a le moins de cours. Il faudrait trouver une solution de compromis qui permettrait aux associations, dans la mesure où des salles sont libres, d'organiser des initiatives le jeudi après-midi. Aujourd'hui, le veto qu'y oppose la direction n'a pas beaucoup de sens. Par ailleurs, se pose la question de la volonté politique de favoriser la vie associative. De ce point de vue, le fait de reconnaître 47 associations est un signe intéressant, mais ce n'est pas suffisant. Promouvoir la vie associative, c'est aussi promouvoir des plages horaires, pas seulement en termes de réservation de locaux, pour permettre aux étudiants de bénéficier de cette vie associative. Il souhaite que ce groupe de travail porte un vrai projet de développement de la vie associative, notamment dans le cadre de l'achat de nouveaux locaux. Il faudrait donner des locaux plus vastes aux associations et, de manière plus générale, considérer que la vie associative fait partie intégrante du projet éducatif de Sciences Po. Aujourd'hui, il y a une certaine contradiction : on se félicite de ce que les étudiants soient très impliqués dans la vie associative et syndicale sans toujours leur donner les moyens de s'y investir.

Laurent BIGORGNE rappelle que la question des locaux a souvent été évoquée, surtout depuis que Sciences Po est engagé dans une phase active d'acquisition des anciens locaux de l'ENA rue de l'Université. Le jour où la décision politique sera prise de mettre en vente ce patrimoine, Sciences Po se portera acquéreur. Cinq groupes financiers souhaitent participer à cette acquisition avec Sciences Po. Les problèmes pédagogiques causés par le manque de locaux à Sciences Po trouveraient alors une résolution plus pérenne. La vie associative entre dans ce vaste projet. En ce qui concerne le créneau dit banalisé du jeudi de 14h45 à 16h45, la direction est prête à y renoncer ce semestre à titre expérimental. On pourra tirer le bilan de cette décision dans le courant du mois de février pour voir si elle sera reconduite au semestre suivant.

Philippe BRAUD demande quelles sont les associations permanentes de Sciences Po et suivant quel critère elles ont été choisies.

Gaëlle COUTANT répond que les associations permanentes sont celles qui existent d'une année sur l'autre, qui sont déclarées permanentes par la Commission paritaire et qui le sont généralement sur un critère de longévité. Il s'agit de l'Association sportive, du Bureau des Elèves, du Ciné-Club, de la junior entreprise Sciences Po Conseil et, depuis l'année dernière, du Bureau des Arts.

Philippe BRAUD demande quel est le critère de longévité : cinq ans, vingt ans ou plus ?

Laurent BIGORGNE répond que le BDE existe depuis 1945. Il y a en fait plusieurs critères. La longévité est en fait un critère qui joue dans les deux sens, puisqu'il inscrit quasi institutionnellement les associations dans le paysage en même temps qu'il incite à pérenniser leur présence du fait de la fragilité de ces structures. Le critère qui peut l'emporter est en fait celui du service rendu aux élèves. L'Association sportive, le BDE, le Bureau des Arts à travers l'organisation de la Semaine des Arts et de la Journée Dédicaces, le Ciné-Club et la Junior entreprise ont fait leurs preuves et sont reconnues comme participant largement à la vie de Sciences Po. On a tenu à leur donner ce statut permanent, qui leur donne des droits mais aussi des obligations vis-à-vis de Sciences Po, comme on l'a vu lors de l'audition du BDE et de l'Association sportive à la dernière séance de la Commission. Il va sans dire que si le contrat moral et écrit qui les unit à Sciences Po était rompu par une de ces associations, elle pourrait perdre ce statut privilégié.

Nicolas COCHARD rappelle que l'année dernière, en groupe de travail, on avait évoqué la possibilité d'instituer des dérogations de scolarité pour les présidents d'associations permanentes. Il demande si cela a été fait cette année.

Laurent BIGORGNE répond que cela n'a pas été mis en œuvre. Il faut distinguer deux choses. La première revendication, à laquelle le directeur des études est tout à fait favorable, est d'accompagner le choix d'un élève ou d'un groupe d'élèves souhaitant se consacrer à une association. Par exemple, l'Association sportive a 1500 adhérents. On est vraiment dans le cadre d'une professionnalisation des structures et d'une prise de conscience par l'équipe dirigeante des compétences qu'elle doit rassembler pour mener sa mission à bien. Laurent BIGORGNE est d'accord pour discuter d'un étalement de scolarité, qu'il soit semestriel ou annuel. Mais il faut pouvoir en discuter dans le cadre de la réforme des scolarités. Il y a une autre revendication, que Laurent BIGORGNE ne soutient pas, qui est de dispenser d'heures de cours un responsable associatif. Quand on décide de travailler dans une association, on peut trouver des aménagements à la marge, mais on fait le choix fort de mener une scolarité dans un contexte d'excellence académique tout en ayant une responsabilité associative. En commençant à faire en sorte que ce choix permette de suivre moins de cours, on prendrait un risque de dérive. Il ne souhaite pas qu'on institutionnalise un régime de demi-scolarité pour les étudiants qui seraient responsables associatifs. En revanche, dès la rentrée prochaine, on peut discuter de l'étalement de la scolarité d'un certain nombre d'élèves. La Commission paritaire devra être précautionneuse : pourrait-elle, par exemple, aller jusqu'à accepter qu'une association salarie un élève qui prendrait pendant un an un étalement de scolarité ? C'est une vraie question, à partir du moment où on réfléchit à la professionnalisation des associations. Cela a un coût budgétaire et social réel. Il faudra en discuter sereinement en groupe de travail avant de revenir vers la Commission paritaire. Dans certaines écoles, le Bureau des Elèves comporte plusieurs salariés permanents. Il faut vraiment réfléchir à ce que l'on souhaite pour le fonctionnement des associations.

II. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Nicolas BRACONNAY estime que la mise en place d'un groupe de travail sur le suivi de la scolarité permettant de faire un bilan de la rentrée est une bonne chose, même s'il faudrait faire le bilan des effectifs dans certains masters et prendre en compte les mécontentements des étudiants dans certains masters, notamment au niveau de l'organisation et de la charge de travail. Par ailleurs, il semble y avoir un conflit dans l'organisation à Sciences Po de deux événements différents le même jour : d'une part la Journée Dédicaces organisée par le Bureau des Arts, qui aura besoin de nombreux locaux, notamment l'amphithéâtre Boutmy, où il était prévu d'organiser une retransmission avec France Culture, et d'autre part le congrès de la Confédération étudiante, une association qui n'a pas été

reconnue par Sciences Po. Il demande dans quel cadre cela s'organise et comment Sciences Po entend concilier cette organisation avec la Journée Dédicaces.

Domitien DETRIE pense que toute association a le droit d'organiser une rencontre à Sciences Po. Mais à partir du moment où elle n'est pas reconnue, il demande dans quelles conditions tarifaires cela se fait.

Nicolas COCHARD demande si Sciences Po serait prêt à accepter d'accueillir des congrès de la CGT et de Force ouvrière si le seul critère est financier.

Domitien DETRIE ne met pas en cause la possibilité pour cette association d'organiser un congrès à Sciences Po à partir du moment où les critères sont les mêmes pour tout le monde et où il n'y a pas de favoritisme et de petits arrangements. Par ailleurs, au dernier Conseil de Direction, il y a eu un débat assez vif avec Richard DESCOINGS sur la question de l'habilitation du diplôme de Sciences Po, parce que l'UNEF, lors de la dernière CNESER, avait refusé que Sciences Po puisse délivrer des diplômes habilités nationalement mais avait autorisé Sciences Po à délivrer un grade de master, ce qui correspond à la situation actuelle. Monsieur DESCOINGS avait instrumentalisé ce débat en diabolisant l'UNEF et en voulant enterrer le débat sur la question de la diplomation à bac + 3. L'UNEF a donc rédigé une note qui explique sa position et qui propose un certain nombre de perspectives de travail sur cette question. Il la distribue à l'ensemble des membres de la Commission paritaire.

Laurent BIGORGNE répond à Nicolas BRACONNAY que la direction est plutôt satisfaite des conditions dans lesquelles la rentrée s'est faite, tout en restant soucieuse d'accompagner les étudiants et de regarder de façon très précise la charge de travail, les contenus pédagogiques, les méthodes et le degré de professionnalisation des masters. Certaines mentions ne posent aucun problème en la matière. Par exemple, pour la mention droit économique, on sait que le marché du travail est là et on sait que la formation est la meilleure à Paris. Pour d'autres mentions du master, il faut être plus attentifs. On a largement débattu en Conseil de Direction de la démographie de la mention carrières internationales. Il est prévu d'y réfléchir dans le cadre du groupe de travail sur l'évolution des scolarités. On y présentera un certain nombre de données démographiques et qualitatives sur l'organisation de cette rentrée. Tous ceux qui souhaitent faire partie de ce groupe sont les bienvenus.

En ce qui concerne le conflit dans l'organisation de deux événements le même jour, il rappelle que traditionnellement, le Bureau des Arts organise la Journée Dédicaces fin novembre. Cette année, vers la fin du printemps, il y a eu une demande d'une organisation non représentée à Sciences Po. La Confédération étudiante est une organisation syndicale qui s'inscrit dans le champ républicain. Elle souhaitait organiser son congrès annuel à Sciences Po. Au même moment, la direction a reçu une demande de SOS racisme, qui n'est pas plus représenté à Sciences Po que la Confédération étudiante. Il a été décidé d'accéder à ces deux demandes en fonction d'un double critère : la non perturbation du fonctionnement pédagogique de l'Institut et la non récurrence de ce type de manifestations pour une même organisation à Sciences Po. Ces organisations peuvent avoir du mal à trouver à Paris un lieu pour les accueillir, surtout un samedi ou un dimanche, mais l'Institut ne souhaite pas devenir le lieu attitré de ces mêmes réunions chaque année. D'autres établissements universitaires peuvent également le faire. Laurent BIGORGNE a reçu les responsables du Bureau des Arts, qui lui ont fait part de leurs demandes. Il a également reçu un représentant de la Confédération étudiante. Il est clair que l'on va privilégier des conditions d'organisation optimales pour le Bureau des Arts. Celui-ci aura à sa disposition l'amphithéâtre Boutmy pour toute la journée, notamment parce qu'il y organise un débat sur les élections américaines qui sera radiodiffusé sur France Culture. On ne va pas, sous prétexte qu'on accueille une organisation extérieure, parasiter un événement qui est au cœur de la vie de l'Institut. En ce qui concerne l'accueil de congrès de la CGT, de FO ou de la CFDT, on est dans un champ un peu différent. La branche étudiante de SOS racisme et la Confédération étudiante sont des organisations étudiantes. La vocation de Sciences Po, au cœur de l'université française, est d'accueillir des organisations qui rayonnent dans les universités. Pour ce qui est des organisations politiques, il y a déjà eu des demandes. L'année dernière, Sciences Po a accueilli la Fédération parisienne du Parti socialiste. Pour les organisations syndicales qui n'ont pas de déclinaison étudiante, il y a un tarif. La décision d'accepter ou non ces organisations est à la discrétion du directeur. Cette

décision est prise entre autres en fonction de l'ampleur de la manifestation et des ressources à mobiliser dans Sciences Po : ouvrir un dimanche implique de faire venir les appariteurs, qui ont le droit de ne pas souhaiter travailler ce jour-là. Si le directeur accepte d'accueillir une organisation non étudiante, la mise à disposition des locaux est systématiquement payante, sauf si elle fait l'objet d'une convention d'échanges de prestations ou de services. L'année dernière, le Parti socialiste a payé la location des salles au prix du marché.

Gaëlle COUTANT précise que c'est une obligation légale. En tant que fondation, Sciences Po est obligé de demander un prix moyen pour les salles qui est celui du marché.

Laurent BIGORGNE ajoute que pour une organisation politique, c'est nécessaire, parce qu'il existe une loi sur le financement des organisations politiques. Leur donner de façon gratuite la jouissance des locaux, notamment en période électorale, serait contribuer à leur financement.

En ce qui concerne le débat entre le directeur et l'UNEF lors du dernier Conseil de Direction, il pense qu'il y a eu à la fois débat et absence de débat. Il y a eu un échange. Cela fait partie du jeu politique de la direction de Sciences Po et des organisations syndicales de faire valoir leurs points de vue respectifs. Mais cela ne doit pas fermer les possibilités de discuter des revendications de l'UNEF et de la position de Sciences Po. Il ne pense pas que l'UNEF abandonnera ses revendications, qui pourront évoluer, tout comme les positions de la direction. On n'est pas dans une configuration d'affrontement sur ces questions. Il ajoute qu'il a connu des Conseils de Direction plus agités.

Domitien DETRIE demande si la Confédération étudiante et SOS racisme étudiant ont dû payer pour la mise à disposition des locaux de Sciences Po. Si c'est le cas, il demande si toute organisation syndicale étudiante a la possibilité d'organiser un événement à Sciences Po.

Laurent BIGORGNE souligne que cette question relève plutôt de la compétence du Conseil de direction, voire du Conseil d'administration, qui fixe les tarifs. Sauf à ce que le Conseil décrète qu'on fait maintenant payer les organisations étudiantes qui souhaitent organiser des manifestations à Sciences Po, ce qui assècherait un vivier de débats à Sciences Po et une possibilité de faire connaître l'Institut, il ne faut pas trop financiariser l'accès à Sciences Po pour les organisations étudiantes, qui ne sont pas forcément très riches. Le directeur peut cependant décider de refuser l'accès à une organisation qui ne serait pas en mesure, soit du fait d'une notoriété excessive, soit du fait de son organisation interne, d'assurer le service d'ordre et le respect des locaux, des étudiants et des salariés de Sciences Po. A condition que ces manifestations ne soient pas récurrentes à Sciences Po, l'Institut serait ravi d'accueillir les congrès des organisations étudiantes respectives. Mais il est de la compétence du chef d'établissement d'apprécier le risque pris en ouvrant les locaux de l'Institut à des tiers. Cela s'est vu récemment en Alsace, lorsque des maires de petites villes ont prêté leur salle des fêtes et ont vu arriver 200 skinheads. On est loin de cette situation à Sciences Po, mais il y a un principe de prudence et de précaution qui fait que Sciences Po sera toujours attentif au critère de notoriété des organisations demandant à disposer de salles.

Gaëlle COUTANT annonce qu'il va falloir tirer au sort les numéros de panneaux afin d'attribuer à chaque association un panneau, ainsi que le créneau horaire de référence pour tenir une table dans la Péniche. Elle précise que ce créneau est indicatif. On n'empêchera jamais une association de tenir une table si elle le souhaite. Mais si plusieurs associations souhaitent le faire en même temps, la priorité ira à celle qui a le créneau officiel correspondant.

Par tirage au sort, chaque association reconnue se voit attribuer un panneau numéroté de 1 à 47 :

1. ALTER LIBAN
2. UMP
3. ATTAC
4. AFA
5. LE RELAIS
6. DIALOGUE ET INITIATIVE
7. CONFERENCE OLIVAIN
8. AMAL
9. ASSOCIATION CULINAIRE
10. IN VINO VERITAS
11. AMNESTY
12. CHESS CLUB
13. NOUVELLE REPUBLIQUE
14. ASIE EXTREME
15. SAMOVAR
16. PLUG'N PLAY
17. FASOLIVRES
18. SCIENCES PRODUCTION
19. SHAMS
20. ADALA
21. AMIGOS
22. ASSOCIATION FRANCO-AMERICAINE
23. RASSEMBLEMENT ETUDIANT CITOYEN
24. ASSOCIATION LIBERALE
25. WWF
26. SCUBIDOO
27. TV DES ETUDIANTS
28. FONDATION DU 2 MARS
29. ASSOCIATION DES JURISTES
30. SCIENCES PO FINANCE
31. MJS
32. UDF
33. LA SOURIS VERTE
34. UEJF
35. BIG FOOT
36. CSG
37. ACTION CITOYENNE
38. LES SPSR
39. STARTING BLOCK
40. C6R
41. GYAN France
42. A GAUCHE EN EUROPE
43. IMPULSION!
44. JEUNES EUROPEENS
45. TOGODO
46. LES YEUX DANS LE MONDE
47. AVENIR NEPAD

La séance est levée à 18h 50.